

M. Benidickson: Malheureusement, durant les quelques années passées, je n'ai pas eu l'avantage d'être membre du comité auquel assistent les représentants du National-Canadien. Le ministre des Finances se souviendra que le 21 janvier j'ai soulevé la question de la révision du barème des pensions du National-Canadien. De toute évidence, la question que j'ai alors soulevée et qui avait trait aux discussions survenues entre la direction et les syndicats n'était pas assez importante pour que le ministre des Transports en soit informé. Il a répondu le 22 janvier. Toutefois, je croirais que si on envisageait la révision du barème des pensions au point d'entraîner des dépenses de fonds, cela viendrait à l'attention du ministre des Finances.

Il se souvient naturellement du grand intérêt que le premier ministre a toujours manifesté à cette question. Il a toujours affirmé que la direction du National-Canadien était prête à recevoir le barème, mais que le ministre des Finances d'alors l'en empêchait. Je me demande si maintenant le ministre des Finances se montre attentif aux instances que lui adresseraient la direction ou les employés en vue d'une révision du montant de la pension minimum surtout, comme en a parlé bien des fois dans le passé le premier ministre actuel.

L'hon. M. Fleming: Je suppose que mon honorable ami parle du plan de pension actuellement en vigueur pour les employés actuels de la compagnie, et non des pensions des employés qui ont été mis à la retraite il y a quelques années. Je puis déclarer à mon honorable ami, si c'est ce qu'il demande, qu'aucune instance concernant les dispositions présentes relatives à la pension des employés actuels de la compagnie ne m'a été adressée.

M. Benidickson: Je crois que les arrangements entre les employés actuels et la direction en ce qui concerne la pension seraient pris entre les intéressés. Je crois comprendre qu'il s'agit, comme le ministre l'a laissé entendre, du groupe des pensionnés auquel le premier ministre a toujours accordé un grand intérêt quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Je suis plutôt étonné d'entendre le ministre des Finances dire qu'il n'a reçu aucune demande concernant ce groupe. Je pensais que peut-être le premier ministre l'aurait consulté à leur sujet, parce que le statut de ce groupe ne pourrait être révisé, si je me souviens bien, même si la direction du National-Canadien était disposée à accepter les recommandations, à moins que l'affaire ne soit soumise au gouvernement, qui devrait la régler par décret du conseil.

L'hon. M. Fleming: Mon honorable ami n'a pas bien interprété ma réponse, je crois. J'ai dit que je parlais des pensions actuellement en vigueur dans le cas d'employés au service de la compagnie. Je n'ai reçu aucune demande au sujet de ce groupe. L'autre groupe constitue une catégorie tout à fait différente, ce sont des employés qui ont pris leur retraite il y a quelques années en vertu de l'ancien régime des pensions.

(Le crédit est adopté.)

789. Remboursement au compte des approvisionnements du ministère des Transports de la valeur du matériel perdu, détruit, ou devenu désuet et inutilisable, \$32,738.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je savoir si cela se fait en vertu d'une loi? Y a-t-il une loi qui prévoit le remplacement de ces approvisionnements?

L'hon. M. Fleming: Oui, c'est en vertu des règlements édictés sous l'empire de l'article 60, paragraphe 2, de la loi sur l'administration financière.

(Le crédit est adopté.)

790. Frais d'une enquête sur le cabotage au Canada, autorisée en vertu de la loi sur les enquêtes y compris le paiement, nonobstant la loi sur le service civil, d'honoraires ou indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service civil pour services rendus par eux relativement à l'enquête—Crédit supplémentaire, \$2,710.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre peut-il nous dire si les recommandations de la commission royale d'enquête sur le cabotage, dont il est ici question, sont encore à l'étude et ce que le gouvernement entend en faire?

L'hon. M. Fleming: Elles sont encore à l'étude.

(Le crédit est adopté.)

Division des télécommunications—

791. Section des aides radio à la navigation aérienne et maritime—Administration, exploitation entretien—Crédit supplémentaire, \$305,000.

M. Herridge: Il s'agit d'un crédit supplémentaire très considérable, \$305,000. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre où se trouvent en général ces installations d'aide à la navigation aérienne et maritime?

L'hon. M. Fleming: Bien qu'il s'agisse d'un gros montant, monsieur le président, il est petit lorsqu'on le compare à l'ensemble du crédit en cause. Le montant ici prévu vise le paiement de services fournis par la *Computing Devices of Canada Limited* relativement au fonctionnement et à l'entretien, par la compagnie, de quatre dispositifs de navigation Decca qu'elle a installés à Québec,